

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024

Convocation : 27 mars 2024

Le neuf avril deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LAFFUGE, Maire.

Etaient présents : Jean-Luc LAFFUGE, Mauricette ECHAROUX, Sara ARNAUD, Samuel POUSSOT, Jennifer VIGOGNE, Ghislaine COINDARD, Pascal VIOLLON, Françoise MASSON.

Etaient représentés : Edith LAFFUGE a donné procuration à Mauricette ECHAROUX, Romain LAFFUGE a donné procuration à Samuel POUSSOT,

Secrétaire : Ghislaine COINDARD

COMPTE DE GESTION 2023

Le Conseil Municipal DESIGNNE Sara ARNAUD, 2^{ème} adjointe, pour présenter le compte de gestion établi par le SGC d'AUXONNE à la clôture de l'exercice 2023.

La 2^{ème} adjointe certifie que les écritures inscrites au compte de gestion sont conformes aux écritures de la Commune.

Après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, le Compte de Gestion de l'exercice 2023.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil Municipal DESIGNNE Sara ARNAUD, 2^{ème} adjointe, pour présenter le Compte Administratif 2023, Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2023 qui présente les résultats suivants

Fonctionnement

Dépenses	158 590.35 €
Recettes	361 216.81 €
Excédent	202 626.46 €

Investissement

Dépenses	79 543.86 €
Recettes	95 714.66 €
Excédent	16 170.80 €

Résultat global 218 797.26 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 faisant apparaître les résultats suivants

- Un excédent de fonctionnement de :	202 626.46 €
- Un excédent d'investissement de :	16 170.80 €

Des restes à réalisés en investissement :

Dépenses	85 300,00 €
Recettes	24 000,00 €

Soit un besoin de financement de 45 129,20 €

Le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2023 comme suit :

Recettes d'investissement	article 1068	45 129.20 €
Recettes d'investissement	article 001	16 170.80 €
Recettes de fonctionnement	article 002	157 497.46 €

VOTE DES TAXES 2024

Compte tenu de la revalorisation des bases fiscales de +3.9 %, adoptée par la Loi de finances n° 2023-1322 du 29 décembre 2023, ce qui va avoir pour effet d'augmenter les impôts des redevables, il est proposé de maintenir les taux de fiscalité au même niveau qu'en 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de reconduire les taux de fiscalité pour 2024, comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	35.45 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	43.52%
Taxe d'habitation	17.17%

TRAVAUX FORET 2024

Le Maire fait part qu'un programme de travaux, d'un montant de 4 320 €uros H.T. a été transmis par l'ONF pour :

- Des travaux sylvicoles dans les parcelles 12 et 30
- De la régénération par plantation dans la parcelle 30

Après échanges avec l'agent ONF, il s'avère que ces travaux peuvent être reportés.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de ne pas effectuer de travaux dans la forêt pour 2024.

BUDGET PRIMITIF 2024

Après présentation du budget par la 2^{ème} adjointe, le Conseil Municipal :

- VOTE, à l'unanimité, le Budget Primitif 2024, qui présente les résultats suivants :

Investissement

Dépenses et recettes	160 450.00 €
----------------------	--------------

Fonctionnement

Dépenses	196 375.00 €
----------	--------------

Recettes	377 839.26 €
----------	--------------

- AUTORISE le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe qu'il a relancé les services compétents au sujet du projet pour la sécurisation de l'arrêt de bus sur la D961.

Les élections Européennes se dérouleront le 9 juin 2024 de 8h à 18h.